



Cabinet de la ministre

Paris, le lundi 16 janvier 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Efficacité énergétique : la distribution alimentaire s'engage pour économiser l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'une ville comme Lyon



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et Jacques CREYSSEL, délégué général de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), ont signé ce jour une convention par laquelle les enseignes de la distribution alimentaire s'engagent à fermer, d'ici à 2020, 75 % des meubles frigorifiques destinés aux produits frais.

« Au delà des mesures engagées par le Gouvernement dans sa politique en faveur de l'efficacité énergétique, l'engagement volontaire de tous est essentiel. C'est tout le sens de la convention que je viens de signer aujourd'hui avec les acteurs de la distribution alimentaire. Alors que l'objectif du Gouvernement est de réduire les consommations d'environ 20 % à horizon 2020, soit la consommation annuelle de 16 millions d'habitants, cette mesure permettra d'économiser 2,2 TWh chaque année, soit la consommation annuelle d'une ville de 500 000 habitants et 20 % de la consommation des magasins. Par des mesures simples et concrètes, nous œuvrons en faveur de la compétitivité des entreprises, du pouvoir d'achat des ménages, de l'emploi et de l'environnement », a déclaré Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Première source de consommation électrique, la consommation des rayons frais représente près de la moitié de l'énergie consommée par les magasins. Leur fermeture par des portes permettra une réduction de 50 % de leur consommation énergétique (étude PERIFEM-ADEME), tout en améliorant le confort des clients en leur évitant la sensation de froid dans les rayons.

.../...

L'engagement approuvé par Auchan, Carrefour, Casino, Cora, Francap, Monoprix, Simply Market et Système U vaut pour tous les formats de magasins : hypermarchés, supermarchés et commerces de proximité. Les affiliés seront invités à rejoindre la démarche. Cette convention sera également signée par Intermarché dans les prochains jours.

Afin de favoriser le déploiement de la démarche, le Gouvernement rend éligible la fermeture des meubles frigorifiques avec des portes en double vitrage aux certificats d'économies d'énergie (CEE), ce qui constitue une incitation supplémentaire à privilégier les solutions énergétiquement les plus efficaces.

Ce nouvel accord volontaire témoigne de l'engagement des enseignes de la distribution en faveur du développement durable. De nombreuses actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre pour réduire la consommation d'énergie des magasins : dispositifs d'automatisme et de télégestion, meilleure implantation des luminaires, utilisation de l'éclairage naturel, récupération de la chaleur produite par les installations frigorifiques pour le chauffage des locaux, meubles fermés pour les produits surgelés...

Les enseignes de la distribution apportent ainsi une contribution concrète à l'objectif national d'efficacité énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique, dans la continuité du Programme d'action pour l'efficacité énergétique élaboré par le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et présenté le 16 décembre 2011.

Contacts presse :

Cabinet de N. Kosciusko-Morizet :

01 40 81 72 36

Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) :

01 44 43 99 01

Intermarché :

01 69 64 12 49

Programme d'actions sur l'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique consiste à consommer moins d'énergie et à émettre moins de gaz à effet de serre pour un service rendu équivalent. Les économies d'énergie sont un pilier de notre politique énergétique, à côté de l'essor des énergies renouvelables et de la sûreté nucléaire.

Après quatre mois de concertation, plus de 200 contributions, et 120 propositions soumises à consultation du public, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a présenté en décembre dernier le programme d'actions sur l'efficacité énergétique, issue de la table ronde nationale pour l'efficacité énergétique.

Le programme d'actions comprend 27 mesures concrètes pour accélérer les économies d'énergie. Au total, la politique nationale en faveur de l'efficacité énergétique doit permettre une diminution des consommations à l'horizon 2020 comprise entre 19,7 et 21,4 %. Cela représente l'équivalent de la consommation annuelle de 16 millions d'habitants.

L'une de ces mesures vise à mettre en place des accords volontaires avec les entreprises de l'offre d'équipements et la demande énergétique. La convention signée le 16 janvier avec les enseignes de distribution alimentaire constitue une première illustration concrète de cette mesure.

Parmi les autres mesures retenues dans le programme d'actions :

- **Entreprises : comment gagner en compétitivité ?**
 - **Créer un prêt à 2 % pour aider les entreprises de moins de 50 salariés, à financer des travaux d'économies d'énergie** : 100 M€ de prêts seront déployés début 2012 ;
 - **Limitier les gaspillages sur l'éclairage** :
 - Extinction obligatoire des enseignes lumineuses commerciales de 1h à 6h du matin : entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012 ;
 - mise à l'étude d'une extinction obligatoire des éclairages extérieurs et intérieurs des bureaux ;
 - **Renforcer le rôle des fournisseurs d'énergie comme promoteurs de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients.**
- **Ménages : comment réduire la consommation et la facture énergétique ?**
 - **Cumuler le crédit d'impôt développement durable et l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ)** pour soutenir les travaux de rénovation énergétique les plus économes ;
 - **Etendre l'Eco-PTZ aux syndicats de copropriétés** ;
 - **Renforcer le programme « Habiter mieux »** : 85 M€ des fournisseurs d'énergie permettront de renforcer le développement du programme visant à sortir les ménages modestes de la précarité énergétique et la prime complémentaire d'aide aux ménages sera relevée de 1 100 € à 1 600 € ;
 - **Reconduire l'éco-prêt logement social.**
- **Pouvoirs publics : comment renforcer leur rôle moteur et exemplaire ?**
 - **Aider les communes de moins de 2000 habitants à rénover leur éclairage public** : 20 M€ de subventions seront déployés au titre de 2012 ;
 - **Intégrer dans les contrats cadres des achats de l'État et de la principale centrale d'achat public les incitations pour stimuler l'achat de produits moins énergivores** (chaudières, data centers, matériel bureautique, équipements pour la restauration...) ;

- **Développer de nouveaux mécanismes de financement des projets locaux d'efficacité énergétique** : la Caisse des Dépôts mettra en place des outils d'investissement adaptés aux besoins des collectivités en matière de rénovation, principalement pour le patrimoine public (bâtiments municipaux, écoles, lycées, collèges...).